

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 74-1814/SG/CDI habilitant le chef de service des Affaires Economiques et des prix à constater les infractions à la réglementation du commerce dans le Territoire français des Afars et des Issas.

n° 74-1814/SG/CDI

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
21 novembre 1974

Numéro JO  
n° 23 du 10/12/1975

Date du numéro  
10 décembre 1975

### TEXTE INTÉGRAL

M. Ahmed Youssouf Houmed administrateur 1er échelon du cadre territorial, chef de service des Affaires Economiques et des prix est, cumulativement avec ses fonctions, habilité à constater par procès-verbaux les infractions à la réglementation du commerce dans le Territoire français des Afars et des Issas. A cet effet, avant d'entrer en fonction, l'intéressé prêter le serment prescrit par la loi devant le Président du Tribunal de première Instance de Djibouti.